

État des toutes les ventes de biens d'émigrés faites dans le district de Saint-Yrieix-la-Montagne (Haute-Vienne) jusqu'au 20 floréal, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des toutes les ventes de biens d'émigrés faites dans le district de Saint-Yrieix-la-Montagne (Haute-Vienne) jusqu'au 20 floréal, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 551-552;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27387_t1_0551_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

» s'écrier : *Notre révolution est l'ouvrage de l'Être suprême* ».

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Melun, s.d.] (2).

« Législateurs,

En livrant à la rigueur des lois cette faction de conspirateurs et d'athées qui, souillés de tous les crimes, étouffèrent dans l'idée de leur néant la salutaire pensée de l'existence d'un Dieu dont ils ont provoqué la justice, vous avez vengé la Divinité et la Patrie en proclamant solennellement l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez étouffé les derniers cris du fanatisme expirant et porté le dernier coup aux restes épars de cette secte épicurienne qui ont échappé jusqu'à présent à la justice nationale.

S'il existait encore un seul français qui osât douter de l'existence de Dieu, qu'il parcoure les annales de la Révolution, qu'il contemple la liberté asiségée dès son berceau par des conspirateurs de tous genres, qu'il voie cette liberté toujours triomphante de tous les complots tramés contre elle; qu'il contemple enfin vos sublimes travaux et bientôt il sera contraint de s'écrier : « notre révolution est l'ouvrage du très haut. Et nos législateurs sont les interprètes de la divinité qui les guide ».

ESTANCELIN (maire), ROBOY, LAGE, CICARD, VIOLETTE, DELANGE, JAVÉLOT, CADOT, CHEVALIER, LEQUERNE, GERLAIN, LAURENT, PREVOST, BLAVES, TISSERAND, ROGER [et 10 signatures illisibles].

4

La Société populaire de Cahors annonce que le triomphe de la raison sur le fanatisme a été complet dans cette commune, grâce à l'énergie du représentant du peuple Bô.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Cahors, s.d.] (4).

« Citoyens Représentants,

Nous vous devons un tribut de reconnaissance pour le gouvernement révolutionnaire que vous nous avés donné; pour lui imprimer le mouvement électrique, il falloit un représentant vertueux et sans-culotte. Bô, que vous avés délégué dans ce département justifie pleinement votre attente et la nôtre; grâce soit rendue du choix que vous avés fait.

Les représentants qui l'avaient précédé s'étoient contentés de bien faire; Bô n'a pas voulu que nous fussions satisfaits d'être grands, lors que nous pouvions être plus grands; ceux-là n'avoient fait qu'ébranler l'arbre du fanatisme, lors qu'ils croyaient l'avoir détruit; celui ci, plus ardent ou plus heureux, a extirpé la dernière

racine de cet arbre contagieux; à l'approche des premiers, les conspirateurs avaient disparu, et sembloient anéantis; le second les a cherché jusque dans leur repaire, et leur sang impur arosé bientôt l'arbre de la liberté. Que les ennemis soient entièrement terrassés; que la faux révolutionnaire coupe toutes les branches parasitaires de l'arbre social.

Pour opérer cet émondage salutaire de notre département, il faut que le représentant dont la révolution s'honore reste encore parmi nous; il faut que son nom soit la consolation du peuple et le désespoir des aristocrates.

Déjà toute la vermine prétrière a pris congé, quelques prêtres ont voulu rester citoyen. Ils ont solennellement abdiqué leurs fonctions et s'ils sont de bonne foi nous oublierons le mal qu'ils nous ont fait; ceux qui voudront rester prêtre seront livrés au tribunal de l'opinion publique qui commence leur procès en attendant que vous les fassiez déporter.

Plus d'église, plus de clocher, plus de monument superstitieux, la raison et la vérité, l'égalité et la liberté, voilà le culte immuable des citoyens de Cahors; voilà le triomphe du représentant que vous nous avés envoyé, et dont la présence est aussi nécessaire dans ce département que l'énergie au gouvernement révolutionnaire ».

LAGASQUIE (présid.), BONAFOUS, PIERRES (secrét.).

5

L'agent national près le district de Saint-Yrieix-la-Montagne (1) annonce que des biens d'émigrés, estimés 244,961 liv. 10 s. ont été vendus 388,760 liv.

Insertion au bulletin (2).

[Saint-Yrieix-la-Montagne, 28 flor. II] (3).

« Citoyen président,

Toujours même ardeur... Toujours même zèle pour vendre et acquérir les biens des infâmes émigrés de ce district. Ce n'est pas en vain que j'ai annoncé qu'on avait ici en honneur la possession des biens de ces monstres, et bientôt on comptera autant de propriétaires de ces fonds que de citoyens.

Je te prie de faire connaître à la Convention l'état des ventes dont je t'envoie les tableaux. S. et F. ».

SULPICY.

[Etat de toutes les ventes faites jusqu'au 20 flor. II].

ESTIMATION	ADJUDICATION	EXCÉDENTS
861 810 liv. 10 s.	4 422 350 liv.	558 549 liv.

P.c.c. SULPICY.

(1) P.V., XXXVIII, 69. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) C 305, pl. 1142, p. 24.

(3) P.V., XXXVIII, 69. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 71.

(4) C 306, pl. 1154, p. 2.

(1) Haute-Vienne.

(2) P.V., XXXVIII, 69. Bⁱⁿ, 8 prair. (suppl^t); J. Lois, n^o 603; J. Perlet, n^o 615.

(3) C 305, pl. 1142, p. 28 à 30.

[Etat des biens d'émigrés vendus depuis le 22 germ. jusqu'au 20 flor. II].

EPOQUES	ESTIMATION	ADJUDICATION	EXCÉDENTS
27 germ.	38 360 liv.	48 850 liv.	10 490 liv.
20 floréal	260 601 liv. 10 s.	339 910 liv.	133 308 liv. 10 s.
Total	244 961 liv. 10 s.	388 760 liv.	143 798 liv. 10 s.

[même signature].

6

La Société populaire de Cany, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale d'avoir mis la vertu à l'ordre du jour, et déclare que le peuple français reconnoît l'Être Suprême. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cany, 3 flor. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Lorsque vous avez mis la vertu à l'ordre du jour dans la République française, nous ne pensions pas que vous puissiez rendre un décret plus sublime, plus digne de notre admiration et de celle de l'univers.

Mais en déclarant que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême, et l'immortalité de l'âme, vous avez surpassé notre attente et porté à son comble l'enthousiasme que nous avaient inspiré vos glorieux et immenses travaux; recevez le tribut de notre juste reconnaissance. Il doit vous être agréable, ce sont des républicains, des sans-culottes qui vous l'offrent.

Restez à votre poste jusqu'à l'affermissement de la République, pour continuer à bien mériter de la patrie, de la raison, de l'humanité et de l'Être des êtres. S. et F. ».

Jean-Batiste LEBLÉ (présid.), VERGNES (ex-secrét.).

7

L'administration du district de Domfront annonce que le flambeau du fanatisme s'éteint dans les mains perfides qui l'avoient allumé; que la vente des biens des émigrés se continue avec le plus grand succès; que des biens évalués 464 944 liv. ont été vendus 863,932 liv. Elle envoie l'état des dons fait pour les défenseurs de la patrie par les citoyens de ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Domfront, 26 flor. II] (4).

« Citoyens représentants d'un peuple qui veut la liberté ou la mort,

(1) P.V., XXXVIII, 69. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t; J. Fr., n^o 507.

(2) C 306, pl. 1154, p. 3.

(3) P.V., XXXVIII, 69. Bⁱⁿ, 9 prair (2^e suppl^t) et 10 prair. (2^e suppl^t); M.U., XL, 71; J. Sablier, n^o 1336; J. Fr., n^o 607; Audit. nat., n^o 616.

(4) C 304, pl. 1133, p. 12 à 14.

Les cent communes du district de Domfront marchent à grands pas vers la Montagne, en dépit des malveillants; la France entière contemple votre ouvrage; vous vous rendez à ses vœux; fermes à votre poste vous ne l'abandonnerez qu'après avoir consolidé les bases du gouvernement républicain; vous avez déjoué les complots des conspirateurs; continuez de lancer les foudres contre les ennemis de la République; la commune de Domfront et quelques autres communes de ce district, dès l'aurore de la révolution, ont fait des dons en tout genre pour nos frères d'armes, pour les indigents et pour avoir des canons. Notre patriotisme, notre position devraient être pour nous des sûrs garants que relativement à ce dernier objet, nos vœux seraient couronnés(nous n'avons pu nous procurer que des affûts). Le flambeau du fanatisme s'éteint dans les mains perfides qui l'avaient allumé; les ministres de la tiare cèdent à la philosophie, les instruments de la superstition serviront à terrasser les satellites des tyrans.

Le cuivre, les cloches n'attendent que le creuset républicain ainsi que l'argenterie des églises.

La vente des biens des émigrés met l'aristocratie aux abois, des biens évalués au denier vingt 464 944 liv. ont été vendus 863 931 liv. Outre les dons faits par la commune de Domfront, dont on vous envoie copie certifiée, nous vous adressons l'état des dons nouvellement faits pour les défenseurs de la patrie; ces objets sont en notre magasin et à votre disposition. Sous peu, nous aurons encore des résultats plus heureux à vous apprendre; comptez sur notre courage et notre zèle à servir la chose publique.

Plusieurs citoyennes se sont empressées de travailler gratuitement à la confection de chemises et sacs de toile pour les volontaires. Vive la République, vive la Montagne. S. et F. ».

RENARD, M. BRIGILLE, BARBOTTE, HERVY, LANGLOIS, RUVAULT, JOURCLÈRE, VENBRUCAUD.

[Etat des citoyens de la comm. qui se sont obligés de payer annuellement des sommes pour entretenir des volontaires sur les frontières; 3 niv. II].

François Alexandre Le Roi, administrateur du directoire du district se soumet payer 200 liv. annuellement à partir du 1^{er} de ce mois et par avance en déduction des frais de la nation le 10 septembre 1792 payé.

François Pierre Ragent La Roche déclare souscrire pour une somme de 80 liv. par an pendant la guerre; plus a payé 115 liv.

Charles Louis Garnier La Fosse a pris soumission de payer 15 s. par jour pour un volontaire à la décharge de l'état pendant le service dudit volontaire et en sus une somme de 50 liv. pour son habillement, le 8 7bre 1792.